

Appel 2022 – Erasmus+ Nouveautés AC2 – Projets en soutien à la coopération.

→ Projets de coopération (AC220)

- Modification du système de financement.

« *Le modèle de financement proposé comprend un choix de **trois montants forfaitaires uniques**, correspondant au montant total de la subvention accordée au projet: 120 000 EUR, 250 000 EUR et 400 000 EUR. Les candidats choisiront entre les trois montants prédéfinis en fonction des activités qu'ils souhaitent entreprendre et des résultats qu'ils veulent obtenir* ».

La construction de la candidature est donc modifiée afin de répondre aux exigences de ce nouveau système de financement. Celle-ci doit être découpée en modules de travail. (*plus d'informations dans le guide du programme et lors de la séance d'aide à la candidature de l'équipe action-clé 2*).

- Evaluation des candidatures.

La répartition des points pour chacune des catégories d'évaluation de la candidature a été modifiée. La qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet est maintenant le critère ayant le plus de poids dans l'évaluation de votre candidature.